



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
25 août 2008  
Français  
Original: anglais

---

**Commission d'organisation**

**Deuxième session**

**Compte rendu analytique de la seconde partie\* de la 7<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 23 juin 2008, à 15 heures

*Président* : M. Takasu ..... (Japon)

**Sommaire**

Adoption du projet de rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa deuxième session

Clôture de la deuxième session de la Commission de consolidation de la paix

\* Le compte rendu analytique de la première partie de la séance, qui s'est tenue le jeudi 19 juin 2008, est publié sous la cote PBC/2/OC/SR.7.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date de distribution du présent document, au Chef de la Section d'édition des Documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications éventuelles aux comptes rendus de la présente session seront groupées dans un rectificatif unique, qui sera publié peu après la clôture de la session.



*La séance reprend à 15 h 15.*

**Adoption du projet de rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa deuxième session (PBC/2/OC/L.2)**

1. **Le Président** appelle l'attention du Comité sur un document officieux qui a déjà été distribué à tous les membres, et qui contient des révisions au projet de rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa deuxième session (PBC/2/OC/L.2). Pour gagner du temps, il n'a pas l'intention de lire toutes les révisions à haute voix.

2. *Le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa deuxième session, tel qu'il a été révisé dans le document officieux qui a été distribué aux membres du Comité, est adopté.*

*Observations du Secrétaire général*

3. **Le Secrétaire général** dit qu'il est honoré de s'associer aux efforts du Comité au moment où la Commission de consolidation de la paix pose un nouveau jalon dans ses travaux. La Commission apporte une contribution importante à la cohésion si nécessaire qu'il s'efforce d'assurer à travers le système de Nations Unies en comblant les graves lacunes qui existent dans la réponse mondiale aux situations postconflituelles et en promouvant une approche vraiment intégrée qui permet de réaliser des avancées simultanées sur les fronts économique, politique et sécuritaire. Ce qui importe, ce n'est pas qu'un seul acteur détienne la solution, mais que tous les acteurs joignent leurs efforts au moment crucial. C'est la raison d'être même de la création de la Commission de consolidation de la paix et toutes les parties intéressées doivent réaffirmer leur engagement de garantir le succès de cette expérience internationale essentielle.

4. Il est convaincu qu'une des raisons que l'Afrique ne sera probablement pas en mesure d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement réside dans le fait qu'elle n'a pas mis suffisamment l'accent sur la consolidation de la paix après les conflits. Si l'on veut réussir dans la consolidation de la paix, il faut affronter toute une gamme de situations. Le Secrétaire général soutient sans réserve les efforts que le Comité déploie pour simplifier ses méthodologies en vue de les adapter à un plus grand nombre de pays qui sont inscrits à son ordre du jour. Conformément à cette approche, il reconnaît la nécessité de développer une

culture de coordination et de cohésion à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies pour assurer que tous les acteurs opérationnels de la consolidation de la paix – dans le secteur politique ainsi que dans les domaines de la sécurité, du développement et des droits de l'homme – joignent leurs efforts pour appuyer les approches intégrées qui sont mises en place. En tant que partie neutre sous la supervision directe de son cabinet, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix est bien placé pour servir de charnière entre la Commission et les acteurs opérationnels, contribuant ainsi aux efforts de la Commission visant à obtenir des résultats tangibles et opportuns dans les pays auxquels elle s'intéresse.

5. Il sera nécessaire d'investir généreusement dans les capacités nationales essentielles pour garantir que la paix sera durable car, pour être viables, les États requièrent des institutions locales capables de fournir des services fondamentaux et d'assurer la sécurité, la justice et la stabilité politique. Il compte sur la Commission de consolidation de la paix pour mettre en place de bonnes pratiques qui pourront être appliquées non seulement dans les pays inscrits à son ordre du jour, mais dans l'ensemble de la communauté internationale. Il est également urgent de produire le financement prévisible et durable nécessaire pour le relèvement et la consolidation de la paix. Le Fonds pour la consolidation de la paix a fourni un appui catalytique, mais un financement plus substantiel sera nécessaire. Dès qu'il aura reçu le rapport indépendant d'évaluation que le Bureau des services de contrôle interne est en train d'établir, il entend demander une révision du mandat du Fonds de référence. On doit permettre au Fonds d'avoir le plus grand impact et la plus grande valeur ajoutée possibles dans les pays qui ont le plus besoin d'aide dans le domaine de la consolidation de la paix; il attend impatiemment de recevoir des suggestions de la Commission à cet égard. Il a également l'intention de lancer un processus pour identifier des lacunes conceptuelles et opérationnelles dans la réponse immédiate de la communauté internationale aux situations postconflituelles, en vue de présenter des recommandations concrètes à tous les organes de Nations Unies pertinents. Dans ce processus, il consultera la Commission de consolidation de la paix.

6. Il exprime sa profonde gratitude à la Sous-Secrétaire générale sortante à l'appui à la consolidation de la paix qui a fait preuve d'un dévouement

exceptionnel aux travaux du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Pour finir, il tient à féliciter toutes les personnes présentes et à les assurer de son attachement personnel et de celui du système de Nations Unies tout entier, aux travaux de la Commission de consolidation de la paix.

7. **Le Président** exprime sa gratitude aux Vice-Présidents du Comité et aux Présidents des formations de pays et du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience. Il rend également hommage à la Sous-Secrétaire générale sortante à l'appui à la consolidation de la paix et à son équipe.

8. Dans son propre travail de Président, il s'est efforcé d'établir les relations les plus étroites possibles entre la Commission et les principaux organes des Nations Unies, en établissant des liens étroits avec le Président de l'Assemblée Générale, le Président du Conseil de sécurité, le Président du Conseil économique et social et le Secrétaire général dont il a grandement apprécié la coopération.

9. Présentant quelques réflexions sur certaines questions stratégiques clés qui pourront améliorer les travaux futurs de la Commission, il note que, grâce à la retraite utile qui a été organisée en janvier, aux deux discussions stratégiques et politiques et aux diverses présentations de haut niveau, il est conscient de l'importance qu'il y a d'encourager l'interdépendance constructive entre le maintien de la paix, la consolidation de la paix et le développement socioéconomique dans le cadre général des efforts continus de paix dans les pays qui sortent d'un conflit. Les questions qui se posent sont les suivantes : de quelle manière sera-t-il possible de déployer des efforts plus efficaces et mieux structurés pour renforcer et consolider la paix dans les situations postconflituelles; et quelle sera la meilleure manière d'utiliser le rôle d'organisation et de plaider de la Commission de consolidation de la paix? Ces questions dominantes l'ont amené à mettre au point une liste de contrôle indicative pour les opérations de consolidation de la paix, qui revêt la forme de neuf questions déterminantes.

10. La première est la question de savoir si les efforts de consolidation de la paix tentent d'appliquer le même modèle à beaucoup de situations différentes, au lieu de tenir compte du contexte unique de chaque conflit. La deuxième question est la suivante: est-ce que

l'appropriation nationale de la consolidation de la paix est pleinement présente, respectée et soutenue?

11. Troisièmement, est-ce que les liens entre la sécurité, le développement, les droits de l'homme et la suprématie du droit font l'objet de priorités et d'un séquençage corrects pour assurer une transition harmonieuse entre les activités de maintien de la paix et les activités de consolidation de la paix? Quatrièmement, est-ce que, aux fins de la consolidation de la paix, des efforts efficaces sont déployés pour promouvoir des processus politiques constructifs? La paix durable dépend de l'existence d'un cadre politique viable. Cinquièmement, est-ce que, aux fins du rétablissement capable et responsable des structures étatiques, un assortiment approprié de mesures d'appui sont prises pour garantir l'existence de contrôles et de contreponds dans les affaires gouvernementales et promouvoir le renforcement des capacités institutionnelles et la réforme des institutions?

12. Sixièmement, un dividende de la paix tangible est-il rapidement offert à la population afin d'assurer une transition en bon ordre vers le relèvement et le développement économique? Septièmement, pour orchestrer les efforts nationaux et internationaux visant à promouvoir une transition sans accroc vers la bonne gouvernance, est-ce que l'on coordonne et intègre des approches correctement planifiées, en réunissant tous les acteurs pertinents sous une direction efficace? Huitièmement, les dirigeants ont-ils démontré la volonté politique d'adopter une vision à long terme en faveur d'un engagement durable?

13. La neuvième et dernière question est celle que ceux qui participent à des activités de consolidation de la paix se posent certainement: sont-ils personnellement déterminés à répondre à l'appel de pays qui requièrent l'attention et le soutien de la communauté internationale? Dans le cas de la Commission de consolidation de la paix, il est sûr que la réponse à la dernière question est affirmative et il remercie tous les membres de leur dévouement et de leur soutien.

14. **Mme McAskie** (Sous-Secrétaire générale à l'appui à la consolidation de la paix) déclare que c'est un privilège pour elle d'avoir été associée à l'expérience magnifique et opportune de la Commission de consolidation de la paix. Ayant travaillé d'abord dans le développement, puis dans l'intervention humanitaire et ensuite dans le maintien

de la paix, elle a toujours été convaincue qu'il manquait quelque chose. Quand elle travaillait dans le développement, elle craignait qu'en mettant trop l'accent sur les résultats on abandonnait trop de pays qui faisaient face à des obstacles difficiles. Quand elle s'occupait des questions humanitaires, elle pensait que la forme la plus importante d'intervention humanitaire consistait à résoudre les conflits. Et quand elle travaillait dans le maintien de la paix elle se demandait comment il était possible de répondre au besoin de stimulation économique à un moment de stabilisation après un conflit. Dans la consolidation de la paix, des efforts novateurs sont déployés pour réunir tous ces éléments, bien que plus de travail doit être accompli pour faire accepter l'idée qu'il est tout aussi important et urgent de trouver des solutions aux problèmes économiques, humanitaires et aux questions touchant les droits de l'homme que de régler les questions politiques et sécuritaires. Il faut déployer davantage d'efforts pour garantir que les éléments constitutifs d'une structure de paix sont bien définis et mis en place dès le début, même pendant une crise et certainement pendant les phases de stabilisation et la négociation.

15. Il est clair depuis le début que les États Membres voulaient que la Commission de consolidation de la paix soit un organe opérationnel qui s'acquitte bien de son mandat, et les accomplissements de la Commission montrent qu'elle a relevé ce défi. La Commission de consolidation de la paix est un partenariat unique qui donne les moyens de trouver des solutions à ce que l'on appelle le débat Nord-Sud en montrant que les efforts de développement, et la paix et la sécurité vont de pair, et en aidant les pays qui seraient autrement des foyers de crises oubliés; de mettre au point un nouveau mécanisme pour le financement prévisible pour les pays se relevant d'un conflit ; et de réunir en un même ordre du jour la sécurité, la politique, le développement, les questions humanitaires et les droits de l'homme au service de la cause de la paix.

16. S'il est vrai que c'est le devoir du personnel du Secrétariat, sous la direction du Secrétaire général, de reconnaître les accomplissements de la Commission et d'assurer qu'ils reçoivent l'appui nécessaire, il ne faut pas oublier que, pour appuyer les travaux de la Commission, en particulier, et les activités de consolidation de la paix, en général, il faudra faire appel à de véritables ressources professionnelles.

17. **M. Løvald** (Norvège) dit qu'au moment où la Norvège abandonne la présidence de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, il est optimiste quant à l'avenir parce que les Burundais sont déterminés à mettre le passé derrière eux et à aller de l'avant. Ils savent que cette tâche difficile requiert la maturité politique de penser au bien général avant de penser à des gains personnels à court terme. Tandis que les Burundais affrontent leur tâche au Burundi, le reste de la communauté internationale doit se tenir à leur côté et honorer leur engagement d'aider à faire face de manière holistique à leur situation postconflictuelle.

18. Il se pourra bien qu'après une période de consolidation, un Conseil des Nations Unies pour la consolidation de la paix prenne naissance. Il faut par conséquent maintenir l'architecture actuelle de consolidation de la paix. Si l'on veut que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix reste conforme à la philosophie sous-jacente de consolidation de la paix qui a été établie au Sommet mondial de 2005, il faut qu'il continue à être un bureau indépendant placé sous l'autorité directe du Secrétaire général et ne soit pas subordonné aux intérêts départementaux.

19. **M. Ney** (Allemagne) note que le rapport sur les travaux de la deuxième session de la Commission montrent clairement que le Mécanisme de contrôle et de suivi est essentiel pour réexaminer correctement la mise en œuvre de la Stratégie intégrée de consolidation de la paix tant au Burundi qu'en Sierra Leone. Des critères et des indicateurs sont aussi importants pour revoir la mise en œuvre. Notant que le rapport souligne que la stratégie doit être bien équilibrée, hiérarchisée et séquencée, il avertit qu'il ne faudra ajouter des priorités à la stratégie existante qu'après une étude approfondie et au cas par cas. Il souligne aussi l'importance de la cohésion et de la coordination des activités des donateurs et des organismes d'aide dans le processus de consolidation de la paix. Réfléter cette coordination sur le terrain reste extrêmement important pour la mise en œuvre efficace des stratégies de pays.

20. L'Allemagne se félicite tout particulièrement du débat sur le renforcement de la coopération entre la Commission de consolidation de la paix et les institutions financières internationales, les banques régionales de développement et les organisations régionales et sous-régionales. En ce qui concerne les efforts visant à rationaliser les activités de

consolidation de la paix au sein du système des Nations Unies, l'Allemagne met l'accent sur l'importance d'une interaction régulière entre la Commission de consolidation de la paix et les principaux organes de l'ONU, et elle sait gré au Président pour les efforts qu'il déploie à cet égard. Enfin, l'Allemagne espère que le débat actuel sur la répartition des sièges au sein du Comité d'organisation sera bientôt résolu de manière satisfaisante.

21. **Mme Viotti** (Brésil) dit que le rapport laisse augurer un avenir très prometteur pour la Commission de consolidation de la paix. Il faut poursuivre tous les efforts visant à adapter le cadre stratégique à la situation spécifique de chaque pays. Tandis que le Brésil poursuit son travail en qualité de président de la formation Guinée-Bissau, il cherche à suivre l'exemple des Présidents des formations Burundi et Sierra Leone, qui ont fait un excellent travail de pionnier dans ces pays. Comme le rapport le reconnaît, l'approche à deux voies conçue pour la Guinée-Bissau illustre la capacité de la Commission d'évoluer et de s'adapter aux besoins des pays inscrits à son ordre du jour.

22. Étant un organe nouveau, la Commission de consolidation de la paix est encore en cours d'apprentissage. Les leçons apprises montrent qu'il est nécessaire de renforcer la coordination entre les organes des Nations Unies, d'œuvrer en coopération étroite avec les institutions financières internationales et d'assurer une plus grande présence de l'ONU sur le terrain. Ce faisant, la Commission de consolidation de la paix produira les synergies et l'élan nécessaires pour améliorer et coordonner l'action dans les situations postconflituelles.

23. **M. Wolfe** (Jamaïque) se félicite lui-aussi de l'adoption du rapport. Il souligne que la Commission doit continuer à centrer son attention sur le développement en accordant la priorité aux secteurs de l'éducation et de la formation, du développement rural et agricole et de l'amélioration des infrastructures, et de la réforme et du développement du secteur privé en mettant l'accent sur la création d'emplois. La Jamaïque attend avec impatience la poursuite du dialogue avec la Commission de consolidation de la paix tandis que celle-ci étend les succès notables qu'elle a obtenus jusqu'ici.

24. Il espère, lui-aussi, que le problème de la répartition des sièges sera bientôt résolu. Pour les petits pays comme la Jamaïque, qui sont rarement membres

du Conseil de Sécurité ou du Conseil Économique et Social, il est essentiel d'avoir la possibilité d'être élus dans la catégorie des membres de l'Assemblée générale. Vu le déséquilibre qui existe entre les sièges de l'Assemblée générale et les sièges d'autres catégories, il faudrait, dans le cadre d'une solution à long terme, envisager d'augmenter le nombre de sièges de la première catégorie.

25. Il regrette, qu'au cours des deux dernières années, on n'ait pas fait plus largement appel au Comité d'organisation dont la fonction a hélas été réduite à un rôle de *béni-oui-oui* et dont les réunions n'ont pas été aussi fréquentes que sa délégation le souhaiterait. On pourrait certes faire valoir qu'une augmentation du nombre des réunions du Comité risque d'affecter les travaux des formations de pays mais il est convaincu que l'on pourrait trouver une utilisation plus créative pour le Comité.

26. **M. Ruddyard** (Indonésie) note que les recommandations formulées dans le rapport énoncent d'importantes mesures qui méritent d'être étudiées davantage par la Commission et concrétisées en coopération avec les parties prenantes internationales et nationales, et aussi en coordination avec les entités pertinentes de l'Organisation des Nations unies. L'Indonésie sait gré à tous les membres de la Commission de consolidation de la paix pour leur participation active et leur appui aux travaux de l'Équipe spéciale sur le secteur privé, dont Indonésie a servi de facilitatrice. Il exprime l'espoir que les observations et recommandations de l'Équipe spéciale seront distribuées aux entités pertinentes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies. Elles assumeront en effet leur véritable valeur que lorsqu'elle seront parvenues aux parties intéressées.

27. Bien que l'Indonésie soit sur le point de quitter la Commission de consolidation de la paix, il espère que celle-ci continuera à améliorer son rôle central dans l'architecture internationale de la consolidation de la paix. Pour atteindre cet objectif, il faut qu'elle adopte une approche véritablement intégrée dans laquelle les problèmes de la paix, de la sécurité et du développement socioéconomique sont affrontés de manière simultanée.

28. **Mme Gallardo Hernández** (El Salvador), vice-présidente, rappelle que son pays a eu sa propre expérience du processus de consolidation de la paix.

Elle a mis cette expérience au service de la Commission, mais elle a aussi beaucoup appris de celle-ci. Par cette interaction et cet échange d'idées, le mandat de la Commission a été renforcé. Par leur travail commun durant ces deux dernières années, les membres de la Commission ont établi une vue partagée de ce que la consolidation de la paix signifie. A présent, la tâche de la Commission consiste à appliquer, d'une manière intégrée, les leçons apprises aux réalités spécifiques des pays inscrits à son ordre du jour. C'est avec grand plaisir qu'El Salvador a présidé le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience, et elle espère que le rapport du Groupe sera utile à la Commission dans sa tâche importante qui consiste à alléger les souffrances des populations qui sortent de conflits et cherchent à coexister de manière pacifique et productive.

29. **M. Cabral** (Guinée-Bissau) se félicite du fait que la Commission de consolidation de la paix examine la situation dans son pays. Comme le rapport qui vient d'être adopté le montre clairement, quand la Commission tourne son attention vers un pays, elle le fait avec la détermination requise pour avoir un impact direct et positif sur la situation qui existe dans ce pays. Il conclut en s'associant à l'appel pour une solution novatrice au problème de la répartition des sièges au Comité d'organisation.

30. **M. Dolgov** (Fédération russe) déclare que le rapport reflète comme il se doit, le gros volume de travail qui a été accompli par la Commission de consolidation de la paix. Il y a eu des difficultés dans les phases initiales, notamment dans les discussions politiques sur la relation entre la Commission et les organes principaux des Nations unies, et sur la nature exacte de la tâche de la Commission. Mais comme le rapport le montre, ces difficultés initiales ont été surmontées avec succès et la Commission est devenue ce qu'elle était appelée à devenir : la plaque tournante des efforts de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations unies. Cette plaque tournante est nécessaire pour coordonner les actions du grand nombre d'acteurs intéressés par les activités de consolidation de la paix.

31. La Commission a établi de bonnes relations de travail avec les gouvernements des États inscrits à son ordre du jour. Ce fait est très important parce que le principe de l'appropriation nationale continue d'être un élément clé de la consolidation de la paix. Les relations productives que la Commission a établies avec

l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité sont tout aussi importantes. Comme les questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission sont aussi inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, celui-ci a une image plus claire de la contribution apportée par la Commission. S'il est vrai que cette coopération doit être à double sens, l'apport de la Commission est certainement très important pour les travaux du Conseil de Sécurité, d'autant que certains États vont probablement être retirés de l'ordre du jour du Conseil.

32. **Mme Zarra** (Italie) note que l'Italie a accepté avec joie le défi de participer au Comité d'organisation dès sa création. Comme l'indique le rapport, le Comité a appris et accompli énormément. L'Italie quitte la Commission de consolidation de la paix mais continuera à participer aux travaux des formations Sierra Leone et Guinée-Bissau pour contribuer à la stabilisation de ces deux pays.

33. **M. Hoscheit** (Luxembourg) dit que la création de la Commission de consolidation de la paix est un des grands succès du Sommet mondial de 2005, dont tous les intéressés peuvent se sentir légitimement fier. La Commission doit poursuivre son processus de réflexion sur les concepts et les méthodologies parce que, pour paraphraser le poète Antonio Machado: « Il n'y a pas de voie; il faut ouvrir la voie à mesure que l'on marche ». Il est nécessaire de conserver une capacité d'auto évaluation et de réflexion pour s'assurer que les méthodologies choisies sont à la mesure des défis majeurs auxquels la Commission est confrontée. Il souligne, à cet égard, la valeur de la retraite de janvier 2008 janvier où il y a eu un échange très fructueux d'idées, et des réalisations tout à fait remarquables du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience, qui ont abouti à l'établissement d'un rapport très substantiel et important.

34. Il est très important de garantir l'intégrité de l'architecture de consolidation de la paix pour l'avenir et d'examiner de quelle façon elle s'insère dans le système des Nations Unies. Simultanément, il est tout aussi essentiel que la Commission établisse des liens de coopération, au-delà du système des Nations Unies, avec les institutions de Bretton Woods, les organisations régionales et sous-régionales, la société civile et les milieux universitaires.

35. **M. Komárek** (République tchèque) dit qu'en sa deuxième année d'existence, la Commission de

consolidation de la paix a rencontré de grands succès. La visibilité croissante du travail de la Commission témoigne du raffermissement de son rôle parmi les organes des Nations Unies.

36. Cela a été un privilège pour son pays de participer aux travaux de la Commission depuis sa création et d'avoir pris part à l'adoption de nombre de décisions importantes qui influenceront ses travaux à l'avenir. Le mandat de la République tchèque se termine, mais elle continuera à suivre de près le travail de la Commission et à développer sa coopération bilatérale avec les pays inscrits à son ordre du jour.

37. **M. El Shinawy** (Egypte) note, qu'en sa qualité de nouvel organe, la Commission de consolidation de la paix doit se concentrer sur les leçons apprises au cours des deux dernières années afin d'améliorer son efficacité dans l'intérêt des pays inscrits à son ordre du jour. Il suggère un certain nombre de principes directeurs que, de l'avis de sa délégation, la Commission devrait suivre.

38. Le premier principe consiste dans la nécessité de continuer à mettre l'accent sur l'appropriation nationale à toutes les étapes, tant pour établir les priorités que pour définir de quelle manière elles devront être appliquées. Ce principe est la clé du succès et incitera d'autres pays à se faire inscrire à l'ordre du jour de la Commission. Selon le deuxième principe, la Commission devra développer ses liens avec les principaux organes de l'ONU, ainsi qu'avec les institutions financières internationales et les organisations régionales, notamment l'Union africaine. Simultanément, la Commission doit toujours ouvrir la voie dans la formulation des recommandations concernant les activités de l'ONU dans le secteur général de la consolidation de la paix.

39. Troisièmement, l'Egypte encourage l'approche des deux voies pour les projets à effet rapide définis par les gouvernements des pays intéressés. Il pense aussi que la Commission doit continuer d'effectuer des visites sur le terrain qui aident les membres à mieux s'informer des circonstances actuelles et à tenir compte des vues des gouvernements intéressés.

40. En quatrième lieu, il souligne l'importance qu'il y a de prendre activement part à l'examen du mandat du Fonds pour la consolidation de la paix pour garantir qu'il pourra répondre comme il se doit aux besoins prioritaires des pays en matière de consolidation de la

paix ce qui renforcera le sentiment d'appropriation nationale.

41. Enfin, il faut examiner avec soin le problème de la répartition des sièges entre les divers groupes et trouver des moyens d'empêcher que la situation actuelle se reproduise. La présence des divers groupes doit être une source de force pour la Commission de consolidation de la paix..

42. **M. Harvey** (Royaume-Uni) déclare qu'il serait utile de réfléchir au travail que la Commission a accompli au cours de l'an dernier. Il faut rester vigilant face aux nouveaux grands défis, comme l'augmentation des prix des aliments et du combustible. Il tient, en particulier, à appeler l'attention sur quatre défis spécifiques.

43. En premier lieu, la Commission de consolidation de la paix doit mettre en application sur le terrain les cadres stratégiques. Cela signifie qu'elle doit honorer les engagements qu'elle a pris, y compris ceux relatifs à la mobilisation des ressources. Dans les examens semestriels des travaux réalisés au Burundi et en Sierra Leone, il a été noté que la Commission doit faire preuve d'une plus grande autocritique à l'égard de l'impact de ses actions, en quantifiant, par exemple, les ressources supplémentaires qui ont effectivement été mobilisées.

44. Deuxièmement, il faut assurer que l'engagement de la Commission correspond bien aux réalités sur le terrain et qu'il est efficace et productif. Un certain nombre de questions se posent à cet égard: est-ce que suffisamment de ressources sont investies dans le travail d'analyse et de suivi visant à identifier l'évolution des besoins en matière de consolidation de la paix et les lacunes en matière de ressources? Le système des Nations Unies et les partenaires fournissent-ils au Bureau d'appui à la consolidation de la paix les données nécessaires à cette fin? Est-ce que la Commission concentre son engagement sur les priorités dans le domaine de la consolidation de la paix en vue de maximiser son impact? Doit-elle tenir des réunions moins nombreuses et plus stratégiques à New York, le plus gros du travail de tous les jours étant réalisé dans les pays? En même temps, la Commission réduit-elle autant qu'elle le doit le fardeau qui pèse sur les capacités nationales? L'Organisation des Nations Unies possède-t-elle un niveau adéquat de capacité sur le terrain et les missions sont-elles suffisamment intégrées?

45. En troisième lieu, la Commission de consolidation de la paix doit continuer à faire appel à la participation de toutes les parties prenantes y compris les gouvernements, la société civile, les partis politiques et les dirigeants religieux, afin de garantir le succès et la viabilité des efforts de consolidation de la paix. Le succès est également plus probable si des mesures sont prises, en étroite coopération avec les institutions financières internationales et les banques régionales de développement, pour empêcher la mise en œuvre de programmes de donateurs non coordonnés qui tirent les gouvernements dans plusieurs directions à la fois.

46. Enfin, il est nécessaire de se demander si la nouvelle architecture de consolidation de la paix comble les lacunes qu'elle est appelée à combler. Certaines de ces principales lacunes résident dans le besoin d'une direction plus forte qui réunisse les partenaires nationaux et la communauté internationale dans une stratégie commune; le besoin de déployer plus rapidement les compétences techniques nécessaires pour construire la capacité nationale; et le besoin d'un financement plus souple et plus rapide.

47. **M. Christian** (Ghana), vice-président, dit que, sur la base des fondations établies au cours des deux dernières années, sa délégation est optimiste car elle est convaincue que la Commission pourra très bientôt apporter des solutions significatives aux nombreux problèmes des pays inscrits à son ordre du jour, contribuant ainsi à l'instauration d'une paix durable. Sa délégation continuera à éprouver un grand intérêt pour les travaux de la Commission et à participer aux réunions des formations de pays.

48. **M. Antonio** (Angola) déclare que la consolidation de la paix est un effort qui doit être inclusif tant au niveau national qu'à celui des partenaires internationaux. La Commission a beaucoup appris et a réalisé un grand nombre d'innovations. Elle a entrepris de nouveaux efforts en convoquant, par exemple, en Indonésie un groupe de travail sur le rôle du secteur privé, dont les travaux se termineront au cours de la prochaine session. On saura alors clairement quelle contribution ces participants pourront apporter.

#### **Clôture de la deuxième session de la Commission de consolidation de la paix**

49. **Le Président** déclare close de la deuxième session de la Commission de consolidation de la paix.

*La séance est levée à 17 heures.*